



Vous êtes bailleur individuel et vous souhaitez vous couvrir contre les aléas liés à la location de votre bien immobilier, qui peuvent survenir et rendre la gestion locative complexe et coûteuse?

Malgré l'attention apportée lors de la sélection des locataires, le défaut de paiement d'un loyer peut se produire à tout moment et le rendement de votre patrimoine peut alors être altéré.

INSOR, courtier spécialisé en assurance de risques immobiliers, vous propose un contrat d'assurance exclusif placé auprès de la compagnie L'ÉQUITÉ, permettant de sécuriser le bien immobilier que vous gérez vous-même, en toute sérénité.

LE PRINCIPE DU CONTRAT

En un seul contrat, vous couvrez l'ensemble des risques auxquels vous êtes exposé en qualité de Propriétaire :

- **Les pertes financières** (loyers et charges impayés, détériorations immobilières, charges de copropriété impayées...)
- **Les Dommages Matériels** (volet Propriétaire Non Occupant),
- **Les risques de responsabilité civile.**

Exemple : Un locataire cesse de régler son loyer mensuel de 400€ charges comprises. Au bout de 65 jours, vous nous déclarez le sinistre et nous vous indemniserons de 1200€ (400 € x 3 mois), dès le troisième mois.

Le dossier sera ensuite confié à un huissier et à un avocat spécialisé dans le but d'obtenir la résiliation du bail et l'expulsion du locataire.

Des services utiles vous sont offerts en inclusion :

- **L'Assistance Bailleur :** Nous répondons à vos questions dans le domaine Immobilier (Ex. déclaration d'impôts fonciers), et vous donnons accès aux prestataires sélectionnés dans le cadre de réparations d'urgence ou de travaux.
- **La Protection Juridique :** Nous vous garantissons dans le cadre de litiges relatifs à votre qualité de propriétaire bailleur.



LES AVANTAGES DU CONTRAT

- Vous bénéficiez de l'expérience d'INSOR, spécialiste des risques immobiliers :

- En cas de contentieux avec votre locataire, vous ne subissez plus les soucis d'une gestion lourde et coûteuse : notre équipe dédiée indemnise vos loyers attendus, et se charge de la procédure visant à l'expulsion du locataire défaillant.
- Notre réseau d'huissiers et d'avocats sélectionnés, permet d'obtenir un traitement rapide et efficace des dossiers d'impayés.

- Vous bénéficiez de la garantie de **L'ÉQUITÉ**, un assureur de premier ordre (filiale du Groupe GENERALI).

- Sous forme de "Pack", le **tarif** est plus **économique** que l'addition de plusieurs contrats distincts couvrant des risques similaires (et n'offrant pas toujours des garanties aussi étendues que le contrat d'INSOR).
- Une **tarification simple** (par tranche de loyer), sans changement de tranche de tarif en cours de bail.
- Un **fractionnement sans frais** (échéance fractionnée au minimum de 100 €)
- Une possibilité d'obtenir l'agrément préalable de votre candidat locataire par leurs services, grâce à l'option **Vériloc[®]**.